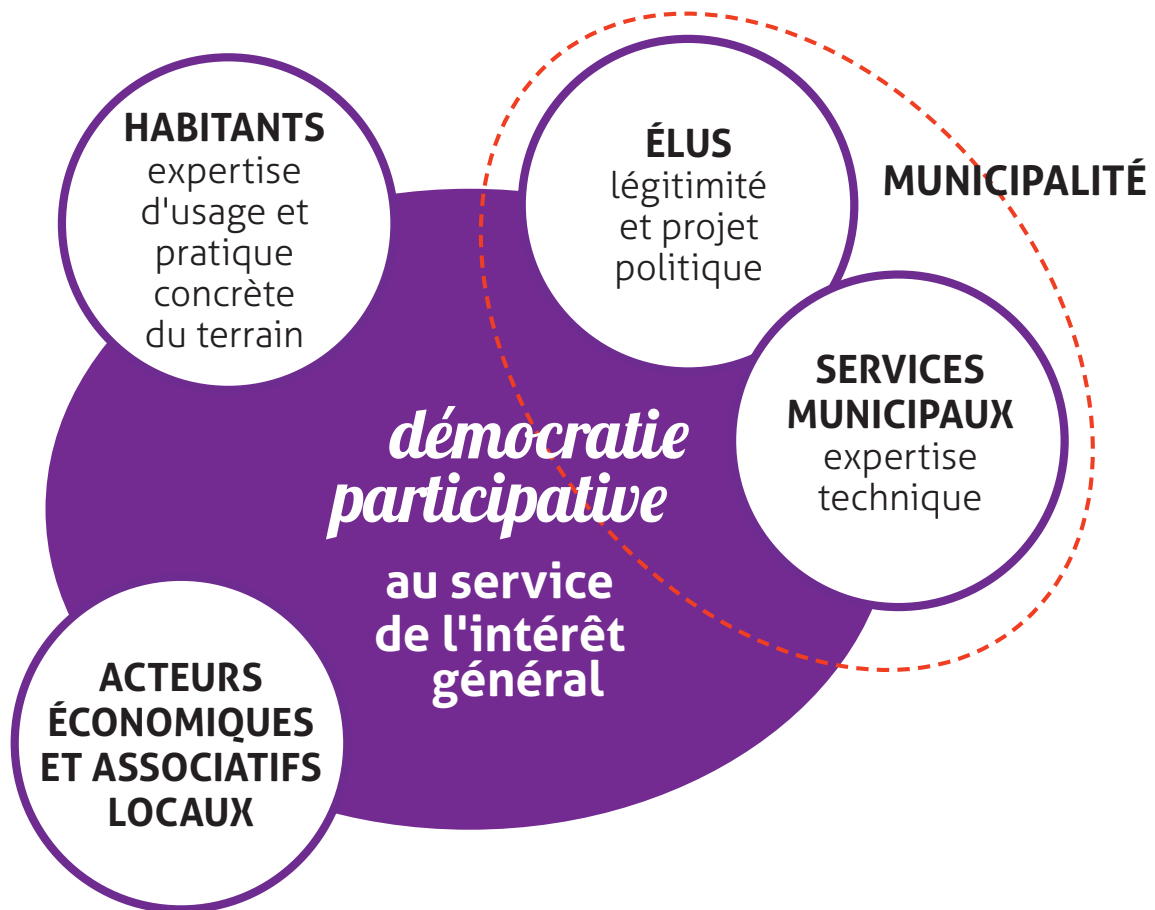




CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE À LOIREAUXENCE

Commission Participation Citoyenne et Communication



La participation citoyenne est une nouvelle relation avec les citoyens et les acteurs socio-économiques du territoire que l'équipe municipale souhaite mettre en oeuvre. Il s'agit pour le citoyen de s'impliquer dans les projets qui le touchent dans sa commune.

LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

a pour ambition de définir les "règles du jeu" de la démocratie participative à Loireauxence, ainsi que les "droits et devoirs" de chacun. Elle constitue un véritable **contrat moral et politique entre la municipalité, les associations et les citoyens.**

Elle s'inscrit dans un contexte d'évolution socio-culturelle majeure, caractérisée par la volonté exprimée par les citoyens d'une vigilance plus soutenue sur la manière dont sont conduites les affaires publiques ; d'une implication plus grande et plus quotidienne dans la gestion de leur cadre de vie, mais aussi par **la montée d'un nouveau sens collectif et d'un besoin "d'agir ensemble"**.

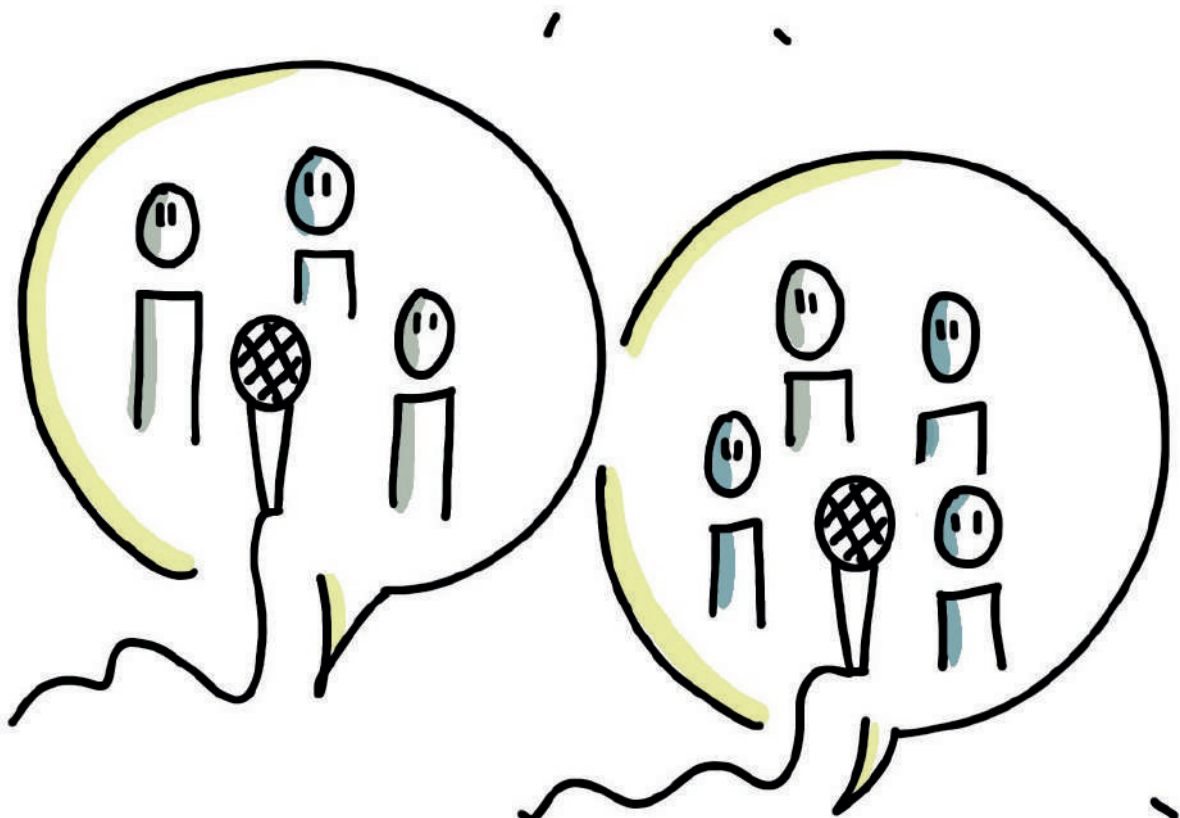
C'est pourquoi, à chaque instance de participation citoyenne et ceci dès la première rencontre, le cadre sera posé par l'élu en charge du sujet concerné. Il y sera présenté les objectifs, les possibilités de discussions et/ou de négociations, le budget et les délais. Et un rappel des éléments non négociables tels que le projet politique et la réglementation sera aussi effectué.

L'articulation démocratie participative et représentative est complémentaire mais les élus municipaux resteront garants d'éventuels arbitrages.

Toutefois pour être réelles, les démarches de participation citoyenne réclament de la **transparence, de l'écoute, du respect**, mais aussi l'instauration d'un **climat de confiance** entre les différentes personnes engagées.

La première partie de la charte décrit un certain nombre de grands principes. La seconde partie traduit ces principes en engagements de la municipalité et en comportements attendus des habitants.

Bien évidemment, cette charte est amenée à évoluer au fil du temps en s'enrichissant des retours d'expériences des différentes démarches de participation citoyenne mises en œuvre dans la commune.





PARTIE 1. LES GRANDS PRINCIPES



PRINCIPE N°1 : UNE GOUVERNANCE EXIGEANTE, ENGAGÉE, CITOYENNE ET RESPECTUEUSE

La participation citoyenne à Loireauxence s'inscrit dans la mise en œuvre d'une gouvernance permettant aux acteurs socio-économiques, et aux citoyens de participer plus largement à la gestion de la commune.

Elle répond à 4 grands enjeux :

- > Permettre aux citoyens de **mieux comprendre les politiques et les projets** ;
- > **Mobiliser l'intelligence collective** pour construire des politiques et des projets pertinents
- > Créer **un espace d'expression et de confrontation de l'ensemble des points de vue** dans un contexte où toutes les parties prenantes n'ont pas la même capacité à s'exprimer ;
- > Contribuer à **faire émerger l'intérêt général**, sachant qu'il n'est pas toujours évident de définir ce qui relève de l'intérêt général.

Les démarches de participation citoyenne réclament une grande transparence, des processus sincères et font appel à la capacité de chacun à transcender ses intérêts particuliers pour privilégier l'intérêt général. Le bon fonctionnement de la démocratie implique que chaque partie s'oblige au respect de la personne et de la parole de chacun.



PRINCIPE N°2 : DES CITOYENS ASSOCIÉS AUX PROBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL

Les démarches d'association des citoyens ne concernent pas que quelques domaines (ex : l'urbanisme et l'aménagement), mais potentiellement tous les domaines dans lesquels intervient la commune (économie, social, environnement, urbanisme...).

De fait, **tout projet, toute politique concernant un nombre significatif d'habitants ou le fonctionnement et l'équilibre de la commune doit faire l'objet d'une participation des citoyens**. La collectivité précise le cadre et l'objet, ainsi que les modalités de cette participation selon les points qui seront mis en débat.

En application de ce principe, d'autres sujets peuvent faire l'objet d'une association des habitants tels que :

- > Les projets et les politiques publiques intervenant dans des champs de compétences que la commune aurait transférés, mais qui ont un impact sur le territoire communal.

PRINCIPE N°3 : UNE MISE EN DÉBAT PUBLIC DES POINTS DE VUE

La question de la relation au conflit est au cœur des démarches de participation citoyenne. **Il est nécessaire de reconnaître l'existence dans la commune de points de vue et d'intérêts divergents**. Les démarches de participation citoyenne ne doivent pas les nier, mais au contraire participer à leur expression et à leur mise en débat.

Elles doivent s'attacher à :

- > Donner une chance équivalente de s'exprimer à chaque point de vue ;
- > Faire en sorte que l'ensemble des points de vue soit pris en compte et analysé dans la recherche de solutions.

Cependant, la participation citoyenne doit permettre **une évaluation collective de l'ensemble des solutions proposées**.

Pour autant, les démarches de participation citoyenne se situent clairement dans le cadre de la démocratie représentative, ce qui signifie que c'est à l'élu que revient la responsabilité de choisir in fine mais cette décision devra être motivée.

PRINCIPE N°4 : DES PROCESSUS ORIENTÉS VERS LA RECHERCHE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

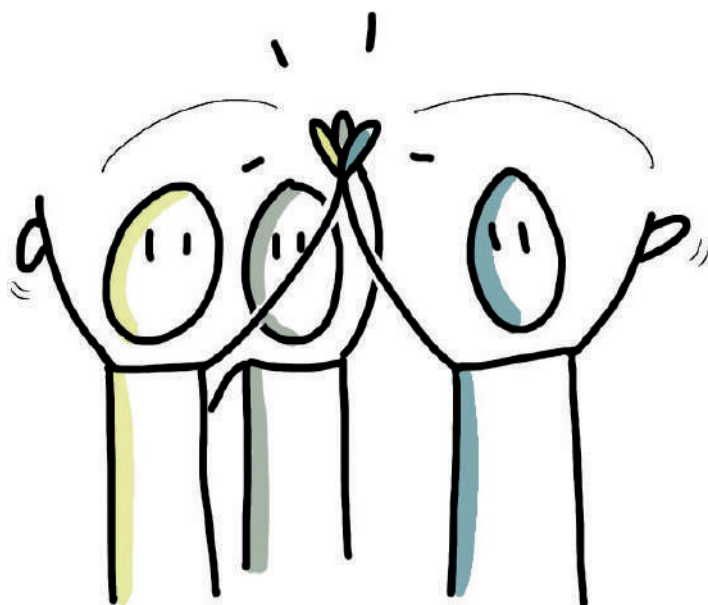
Les démarches de participation citoyenne doivent s'attacher à distinguer ce qui relève de l'intérêt général et du bien commun.

Il est nécessaire d'être vigilant au fait de ne pas chercher à créer forcément du consensus entre des intérêts particuliers divergents qui peuvent éloigner de l'intérêt général et appauvrir les projets en aboutissant au plus petit dénominateur commun. Cependant, les démarches de participation citoyenne doivent permettre d'aboutir à **des "compromis intelligents"** rendant possible l'action publique.

Les démarches de participation citoyenne sont en premier lieu un engagement sur un processus :

- > Donner à chaque point de vue une chance équivalente de s'exprimer ;
- > Faire en sorte que l'ensemble des points de vue soit pris en compte ;
- > Procéder à une évaluation collective des solutions potentielles ;
- > Motiver la décision finale.

Concernant le contenu, il est important de veiller à ne pas faire naître de faux espoirs en prétendant que l'ensemble des apports citoyens sera retenu dans la décision finale. Cependant, il est important de veiller à la "traçabilité" de l'ensemble des apports jusqu'à la décision finale.



PRINCIPE N°5 : LA VOLONTÉ D'IMPLIQUER TOUS LES CITOYENS

Loireauxence est riche d'un tissu associatif particulièrement développé. Les démarches de participation citoyenne doivent **associer et s'appuyer en priorité sur les structures représentatives des citoyens déjà constituées**, qui ont l'avantage d'apporter aux débats des réflexions en partie structurées.

Cependant, les démarches de participation citoyenne ne peuvent pas se limiter aux seules associations dont la représentativité et la neutralité peuvent être questionnées. **Il est nécessaire de mobiliser tous les citoyens.** Plusieurs pistes sont à explorer :

- > La mobilisation de citoyens au cas par cas sur la base du volontariat ;
- > La constitution d'un conseil de participation, de commissions élargies et de conseils consultatifs

De même, il est important de ne pas limiter les démarches de participation citoyenne aux seuls résidents de la commune, suivant les sujets d'y intégrer autant que faire se peut, l'ensemble des usagers de la commune, qu'ils habitent ou non à Loireauxence.

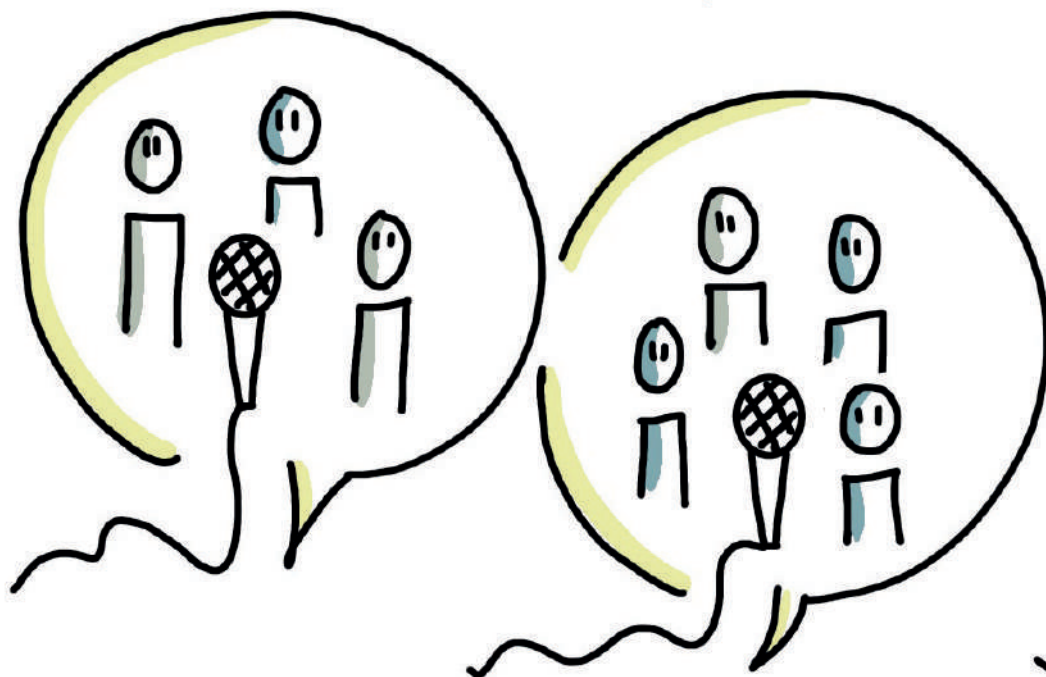
PRINCIPE N°6 : UNE VOLONTÉ DE FAIRE ENTENDRE LA "PAROLE MUETTE"

Les démarches de participation citoyenne doivent **offrir un espace d'expression à l'ensemble des points de vue**. On sait toutefois que tous les points de vue n'ont pas la même capacité à s'exprimer dans l'espace public.

Il est nécessaire de proposer aussi des démarches d'écoute permettant de recueillir la parole citoyenne que l'on pourra ensuite injecter dans les temps de débat plus classiques. Il ne faut pas se limiter à solliciter la participation des citoyens, mais il faut aussi aller à leur rencontre pour recueillir leur point de vue.

PRINCIPE N°7 : UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DES DIFFÉRENTES DÉMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE MISES EN ŒUVRE DANS LA COMMUNE

La charte de participation citoyenne doit être conçue comme une première étape qui doit s'enrichir des retours d'expérience des différentes démarches de participation citoyenne mises en œuvre dans la commune. Cela implique d'évaluer chacune des démarches de participation citoyenne, afin de capitaliser sur les pratiques les plus efficaces.





PARTIE 2. LES ENGAGEMENTS



INFORMER - SENSIBILISER - VULGARISER

ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Engagement n°1

Organiser, en amont du démarrage de toute démarche participative, une information sur l'existence même du processus engagé, afin de mobiliser le maximum de participants.

Engagement n°2

Vulgariser l'information transmise aux participants, afin de permettre aux citoyens non spécialistes de donner leur point de vue.

Engagement n°3

Distinguer les temps d'apport d'information et de débat, afin de permettre aux parties prenantes d'assimiler l'information.

ENGAGEMENTS DES HABITANTS

Engagement n°1

Faire l'effort, en amont des espaces de débat, de prendre connaissance de l'ensemble des informations, afin d'acquérir un minimum de culture commune du projet ou de la politique qui va faire l'objet de la concertation.

Engagement n°2

Les participants partagent une règle d'éthique de non-utilisation de l'information à des fins partisans ou militantes.

PRENDRE LE TEMPS

ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Engagement n°4

Faire débiter les processus de participation citoyenne en amont du projet ou du lancement de la politique.

Engagement n°5

Respecter le rythme des associations et des citoyens, le temps aux parties prenantes de s'acculturer, de réfléchir et de structurer leurs apports, sans pour autant ralentir l'action publique.

ENGAGEMENTS DES HABITANTS

Engagement n°3

La participation à un processus de concertation suppose une certaine assiduité aux différentes étapes du processus.

Engagement n°4

La réussite du processus suppose qu'il n'existe pas de la part des participants une volonté d'entrave.

Engagement n°5

Le respect de l'autorité légitime des élus.

ORGANISER LA PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES POINTS DE VUE, Y COMPRIS LA PAROLE MUETTE

ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Engagement n° 6

Associer systématiquement aux démarches de participation citoyenne l'ensemble des structures de représentation citoyenne déjà constituées.

Engagement n° 7

Mobiliser un panel de citoyens le plus large possible constitué sur la base du volontariat ou cooptation.

Engagement n° 8

Organiser des démarches d'écoute citoyenne pour recueillir l'avis de populations qui ne s'inscrivent pas spontanément dans les démarches de participation citoyenne proposées par la commune.

ENGAGEMENTS DES HABITANTS

Engagement n° 6

La participation à un processus de concertation suppose, pour les parties prenantes, de participer activement à l'émergence des points de vue qui ne s'expriment pas spontanément. Les associations et les citoyens ont ainsi une fonction importante de relais et de "remontée d'informations".

Engagement n° 7

Les participants s'engagent à participer aux démarches dans un esprit objectif et non partisan ou militant.

CAPITALISER LES DIFFÉRENTS APPORTS ET ORGANISER LA "TRAÇABILITÉ" DANS LE PROCESSUS DE DÉCISION

ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Engagement n° 9

Formaliser des comptes-rendus à l'issue de chaque réunion, afin d'enregistrer les différents points de vue émis.

Engagement n° 10

Prendre en compte différents points de vue dans la recherche des solutions. Indiquer lors des temps d'évaluation collectifs, les jugements portés sur chacune des solutions proposées.

Engagement n° 11

Expliciter les choix des processus de concertation en argumentant sur ce qui a été retenu ou non.

ENGAGEMENTS DES HABITANTS

Engagement n° 6

Les participants s'engagent à participer aux démarches dans un esprit objectif et non partisan ou militant.

ORGANISER LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Engagement n° 12

Evaluer chaque démarche de participation citoyenne.

Engagement n° 13

Evaluer l'impact des solutions mises en œuvre au regard des objectifs définis lors du lancement des démarches de participation citoyenne.

ENGAGEMENTS DES HABITANTS

Engagement n° 8

Elles s'engagent à enrichir mutuellement les processus et les pratiques, en témoignant notamment d'initiatives originales d'autres collectivités.

Vous souhaitez rejoindre l'une des instances citoyennes de Loireauxence ?



La municipalité compte sur vous !



MAIRIE DE LOIREAUXENCE
182 rue du Maréchal Foch - CS 50023 - Varades
44370 Loireauxence
Tél : 02 40 98 33 03 - Fax : 02 40 83 49 69
Mail : mairie@loireauxence.fr

Visuels : Adobe Stock, Pixabay, Dessins de Hélène Bamogo. Graphisme et mise en page : Anne-Charlotte Lardeux



Loireauxence

www.loireauxence.fr